Agir au Royaume-Uni □□□

Certaines actions peuvent nous mener à faire de la désobéissance civile au Royaume-Uni (□□) , les règles qui y ont cours ne sont pas les mêmes qu'en France. Voici quelques infos traduites provenant du site : Informed Dissent.

> Ces informations sont valables au moment de leur traduction (janvier 2023), le GST Juridique français n'a ni les compétences ni les ressources pour les maintenir à jour.

> Conditions d'entrées au Royaume-Uni :
>
> *"Si vous êtes citoyen de l'UE, de l'EEE et de la Suisse, vous pouvez vous rendre au Royaume-Uni pour des vacances ou de courts voyages sans avoir besoin de visa. Vous pouvez traverser la frontière britannique en utilisant un passeport valide qui doit être valide pendant toute la durée de votre séjour au Royaume-Uni."*

5 points essentiels

Communs à tous.tes, britanniques comme étrangers et étrangères, provenant de 5 key messages :

"No Comment" -> Je n'ai rien à déclarer

Nous ne sommes pas tenu.es de répondre aux questions des forces de l'ordre. Ne jamais identifier une personne comme étant responsable.

Pas d'éléments d'identités avant la GAV

Chacun.e est libre de faire comme ielle le veut mais généralement, les rebelles sont encouragé.es à ne pas donner d'éléments d'identification avant le placement en garde à vue. Il arrive que les rebelles soient embarqué.es mais relâché.es quelques rues plus loin, sous anonymat donc.

"Under What Power ?" -> Au nom de quel droit ?

Si la police nous demande de faire quelque chose, demandez leur "suis-je légallement obligé.e de le faire ?" *(Am I legally obliged to do that?),* les forces de l'ordre peuvent vous répondre que oui, auquel cas, nous pouvons leur demander "Au nom de quel droit ?" *(Under what power ?)* pour inciter la police à rester dans les clous de la loi.

Ne jamais demander un.e avocat.e commis.e d'office

Il est conseillé de ne faire appel qu'à des avocat.es avec une expérience de la désobéissance et des manifestations. Pour faire appeler un.e avocat.e, il suffit de connaître son nom et celui de son cabinet.

Ne pas accepter de mise en garde/avertissement ("No Caution")

Pour nous faire sortir de détention, la police peut nous proposer de payer un montant contre une mise en garde de la police, c'est un **aveu de culpabilité** sans que la police n'ait un seul travail d'enquête à faire, il ne faut pas la payer.

Règles applicables aux étrangères et étrangers

Il existe un grand nombre d'information (en anglais) sur ces deux pages :

https://informeddissent.info/immigration-status et

https://informeddissent.info/arrestandimmigrationstatus. Bien que le ton général soit sévère, il semble que, comme les ressortissant.es européennes et européens n'ont pas besoin de visa pour entrer au Royaume-Uni, les règles soient un peu moins problématiques.

> "Les ressortissant.es non britanniques doivent savoir que l'arrestation et la condamnation peuvent avoir de graves conséquences sur leur autorisation actuelle et future de rester au Royaume-Uni."

Pendant le séjour

Toute arrestation ou condamnation peut éventuellement provoquer l'abrogation de l'autorisation à rester sur le territoire britannique si notre présence est "non conforme à l'intérêt général".

Toute condamnation supérieure à 12 mois de prison provoque l'expulsion automatique, une condamnation inférieure peut aussi la provoquer.

Créé 2023-01-17 15:09:36 CET par zak
Mis à jour 2023-01-18 15:41:26 CET par zak